

Criminalité grave et organisée

Les activités du service Criminalité grave et organisée concernent l'image transversale et la récolte d'informations relatives au phénomène de la criminalité organisée ; le développement et l'appui de dispositions de politique et diverses tâches d'évaluation en matière de phénomènes criminels tels que la traite et le trafic des êtres humains, le trafic de drogue, le terrorisme et le délinquance économique et financière. Les instruments législatifs de lutte contre ces formes graves de la criminalité sont étudiés, font l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Le service Criminalité grave et organisée est composé de trois sections: la section Criminalité organisée qui comprend le phénomène de la criminalité organisée ainsi que la criminalité informatique et le terrorisme, la section Traite et trafic des êtres humains et la section Criminalité en col blanc. Cette dernière section se consacre à la délinquance économique, financière et fiscale (y compris la corruption), aux infractions au droit pénal social et à la délinquance en matière d'environnement.